

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 JUIN

LE DISCOURS FLOQUET

Floquet sera toujours un pédant radical et pétulant.

Le voilà qui, pour manifester ses sentiments au nouvel empereur d'Allemagne, s'en va à Marseille lancer des invectives ineptes aux Monarchies :

« Enseignez à la jeunesse française, a-t-il dit au personnel du Lycée, que la République est le SEUL GOUVERNEMENT QUI SAUVEGARDE LA DIGNITÉ HUMAINE. »

Farceur ! Voilà du coup les autres gouvernements bien arrangés ! et le président du Conseil des ministres de France en jolie posture devant l'Europe monarchique ! On n'est pas plus ridiculement bavard. Ce Floquet ne croit pas, ou ne sait pas ce qu'il dit.

A onze heures du soir, Floquet assagi, nous voulons le supposer, par l'affreux malheur dont il a été cause indirecte, a dit des paroles plus sensées, mais pas du tout radicales, quand il a fait l'éloge de son respect pour l'armée et de son amour de la paix.

« Mes chers concitoyens, mes chers amis, dans notre démocratie contemporaine, tous les vieux préjugés qui jadis ont pu avoir cours contre l'armée, contre les anciennes armées, se sont depuis longtemps dissipés en présence de la grande armée nationale, qui sort du sein même de la France, qui ne veut que la servir et la protéger et chez laquelle, ni dans ses chefs, ni dans ses soldats n'est jamais entrée la plus lointaine pensée d'opprimer ou de détruire la liberté. »

Il faut, en effet, rendre cette justice à tous les chefs de cette armée, que si quelques-uns ont pu garder dans leur cœur des espérances qui peuvent blesser les nôtres, des croyances que nous ne comprenons pas, jamais, depuis dix-huit ans jusqu'à l'heure présente, aucun de ces chefs ne s'est engagé

dans une aventure qui eût pour résultat de faire descendre la France, cette grande nation démocratique et libérale, au rang de ces Etats à civilisation inférieure, où le pouvoir public est disputé par des bandes de prétoires à la libre volonté des libres citoyens. . . »

Et il termine par les paroles suivantes que nous avons reproduites et que l'on ne saurait trop répéter :

« Aussi les républicains n'ont-ils jamais voulu et n'ont-ils jamais entendu introduire la politique dans l'armée, et jamais une raison politique n'a été pour des républicains sincères le motif déterminant pour amener au commandement ou pour en éloigner les généraux qui étaient dignes de servir la Patrie et qui avaient des qualités pour la défendre. »

Eh ! bien, après cela, que devient la légende de Labordère ? Et que devient même toute la furieuse campagne des 363 contre le prétendu coup d'Etat du maréchal de Mac-Mahon ? Le pétulant Floquet doit éprouver une fameuse frousse pour faire de telles avances à l'armée en lâchant les frères et complices de la conspiration républicaine.

Il est bien connu en effet que c'est uniquement sous les régimes monarchiques qu'on a vu le gouvernement hésiter à confier la direction de l'état-major général de l'armée à un général désigné par l'armée elle-même et par l'opinion publique. C'est également sous les régimes monarchiques qu'on a vu les officiers privés de leur grade pour causes purement politiques ; c'est aussi sous les régimes monarchiques qu'on voit des officiers mis en disgrâce ou entravés dans leur avancement parce qu'ils ne sont pas en faveur auprès des radicaux. Jamais pareilles choses ne se voient en République. C'est M. Floquet qui l'affirme. Lorsque le public croit constater le contraire, il est évidemment dupe d'une illusion d'optique moral.

Donc Floquet aime l'armée et veut la paix.

« J'affirme ici avec vous que la France désire, veut et maintiendra la paix aussi longtemps qu'elle le pourra. »

« Jamais nous n'avons provoqué personne. Nous sommes restés patients résignés dans la fermeté conforme à la dignité nationale. »

« Nous avons été fidèles à tous nos engagements et à tous les traités, quelque dure qu'ils aient été pour nous. Ainsi, nous avons donné de notre amour de la paix des gages suffisants et un témoignage qui ne peut tromper que ceux qui auraient intérêt à se tromper. »

A remarquer encore cette belle phrase de Floquet pour expliquer les « querelles politiques » qui troublent en ce moment le ménage républicain. « Ces querelles, s'est écrié M. Floquet, ne sont pas le commencement de l'anarchie, la fièvre de l'anémie ; elles sont la preuve de la surabondance vitale et comme la surexcitation passagère de la croissance politique de la nation. »

Voilà pourquoi votre fille est muette ! Décidément, à chaque nouveau voyage, M. Floquet se dépasse lui-même.

L'Œuvre du Franc Electoral

« Que, dès aujourd'hui, tous les bons citoyens, tous les patriotes, dont le régime actuel a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun ! Qu'ils secondent les efforts de Celui qui sera le Roi de tous et le premier serviteur de la France ! »

Instructions de MONSIEUR LE COMTE DE PARIS aux représentants du parti monarchique en France.

L'anarchie est à son comble. Le radicalisme est maître du gouvernement. La Commune a relevé la tête et formule ses revendications sinistres jusque dans l'enceinte du Parlement. La persécution religieuse prépare de nouveaux attentats. Et, à l'extérieur, l'Europe nous menace d'une triple invasion.

Le péril est immense. Il faut sauver la France.

Le salut, c'est la Monarchie chrétienne, nationale, traditionnelle.

L'instrument du salut, c'est le bulletin de vote.

Déjà, en vue des prochaines élections générales législatives, les radicaux, unis aux pires socialistes, ont constitué une vaste Ligue électorale : La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen. Chacun de ses adhérents s'est engagé à verser dans la caisse centrale de la Société la somme de UN FRANC PAR MOIS.

A cette Ligue, opposons l'Œuvre du franc electoral qui a déjà reçu l'appui des plus hautes approbations. Constituons le Trésor de la Défense religieuse, sociale, nationale.

Français et Françaises, chrétiens et chrétiennes, nous faisons appel à votre Foi, à votre patriotisme, à votre dévouement.

But du Franc Electoral

Le but du FRANC ELECTORAL est :

1° De fonder, au moyen d'un système permanent de souscriptions volontaires, une CAISSE ELECTORALE dont le siège sera à Paris et qui sera destinée à constituer un véritable Trésor de guerre monarchique et catholique ;

2° De fournir une base permanente à l'organisation électorale du Parti monarchique ;

3° De permettre au Parti monarchique d'engager la lutte sur tous les champs de bataille du Suffrage universel — même sur le terrain des élections partielles, et de susciter les candidatures d'hommes de valeur que leur défaut de fortune éloigne des fonctions électives ;

4° De faire concourir à l'Œuvre de la Restauration monarchique toutes les forces conservatrices du pays en faisant appel au dévouement, non-seulement des citoyens français, mais encore des femmes et même des enfants.

Son organisation, son fonctionnement

L'Œuvre du Franc electoral adopte des procédés analogues à ceux qui sont employés par les Œuvres catholiques ci-dessus

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE IV

La fuite

(Suite)

Pendant ce temps, Charlotte montait dans sa chambre, en relevant ses jupes blanches. Puis, quand elle fut seule et qu'elle eut refermé la porte, elle enleva son bouquet et voulut ôter aussi la couronne d'oranger qui ornait sa tête. Mais la tante Rosa avait artistiquement mêlé les fleurs à travers les tresses blondes de la jeune fille, et il fallut, bon gré mal gré, que Charlotte dénouât sa chevelure pour arracher ces fleurs qui lui seyaient si bien. Quand elle se vit ainsi dans la glace, le visage, les épaules et les reins couverts de ce long manteau parfumé, il lui sembla qu'elle était la vivante image du malheur et que le bonheur était à tout jamais perdu pour elle.

Alors, elle se jeta à genoux sur une chaise basse et, tout en sanglotant, elle pria de tout son cœur le Dieu qui console et qui fortifie.

Une seconde après, elle entendit frapper à sa

porte. C'était M. Desplats qui, songeant au péril, était monté pour la prévenir.

— Hâtez-vous, ma cousine, cria-t-il. L'eau monte !

— Je descends, mon cousin, répondit Charlotte en se redressant.

En un instant, la jeune fille tressa ses cheveux en une grosse natte qu'elle roula autour de sa tête, s'enveloppa d'un manteau noir à capuchon et descendit au salon. Sa robe blanche passait encore au bas de son manteau. En la voyant ainsi, plus belle que jamais, Louis s'avança vers elle et lui serra la main.

— Partez maintenant, dit-il. Vous conduirez ma mère. Je vous la confie comme si vous étiez déjà sa fille.

— N'ayez aucune crainte, mon ami ; répondit Charlotte. Je ne la quitterai pas et j'aurai soin d'elle. Mais rejoignez-nous vite. J'ai peur.

La jeune fille se jeta dans les bras de sa tante qui l'embrassa avec effusion, comme si elle ne devait jamais revoir sa fille adoptive et, un instant après, M^{me} Duparc, Charlotte, M. Pays et Desplats sortaient de la maison, les pieds dans l'eau, se dirigeant vers la levée.

De tous côtés, des gens affolés, poussant de grands cris, prenaient la même direction.

Le chemin des Moulineaux était un petit sentier surélevé qui, par une pente douce, regagnait la

crête de la levée.

Louis avait compris qu'il fallait avant tout se mettre à l'abri du premier choc de l'inondation, en gagnant la grande digue, quitte à voir ensuite comment on trouverait un asile plus convenable et plus sûr.

Mais il n'avait pas prévu toutes les difficultés de son plan.

D'abord les eaux arrivaient dans les parties basses du village des Sablons avec une telle rapidité que, avant de joindre le sentier, M^{me} Duparc et Charlotte avaient déjà de l'eau presque jusqu'aux genoux. M. Pays et Desplats les soutièrent de leur mieux et parvinrent à sortir de la rue.

Mais en arrivant au sentier, un autre danger se manifesta. Le milieu du sentier était encore hors de l'eau, mais à droite et à gauche tout était inondé et il ne restait qu'un espace d'un ou deux mètres à peine sur lequel, déjà, se pressaient une foule de gens qui avaient hâte d'arriver à la levée.

Or, ces gens ne pensaient qu'à sauver leur vie et se précipitaient les uns sur les autres en bousculant tout sur leur passage, sans aucun respect de la vie d'autrui.

M^{me} Duparc et Charlotte se serraient l'une près de l'autre pendant que Pays et Desplats leur ouvraient péniblement un chemin ou les protégeaient contre les poussées de ceux qui arrivaient après eux.

Bientôt le sentier lui-même fut envahi dans sa partie basse, et M^{me} Duparc, en se retournant, vit que toute communication était coupée avec les Sablons.

— Mon fils ! murmura-t-elle.

Charlotte frissonna, mais elle voulut donner du courage à celle qu'elle considérait déjà comme sa mère.

— Louis connaît ce terrain, fit-elle, et il sait nager. Il n'y a rien à craindre pour lui. Il sera bientôt auprès de vous.

A ce moment, il y eut dans la foule une poussée formidable, provoquée, sans doute, par l'arrivée du flot dans le bas du village. Les deux femmes se tièrent par la main, mais elles furent entraînées et comme soulevées en avant. Un instant après, la Loire apparut à leurs yeux, terrible, menaçante, avec ses grands flots jaunes, et elles se trouvant, sans trop savoir comment, sur la levée, en sûreté, au milieu d'une foule compacte de femmes et d'enfants qui pleuraient et poussaient des cris.

Charlotte se retourna et regarda partout derrière elle.

M. Pays et Desplats avaient disparu.

Il n'y avait pas à songer à les rejoindre au milieu de cette mêlée confuse de charrettes, de bestiaux, de meubles, d'hommes, de femmes et d'enfants épouvantés. Charlotte le comprit et s'avança avec M^{me} Duparc vers la droite, dans la direction de

mentionnées, procédés qui ont reçu la consécration d'une longue expérience et d'un immense succès.

Les souscriptions

L'Unité de souscription est le Franc.

Il y a quatre catégories de souscriptions :

1° La souscription de UN franc par an ;

2° La souscription de UN franc par semestre ;

3° La souscription de UN franc par trimestre ;

4° La souscription de UN franc par mois.

Le versement des souscriptions pourra être opéré, soit en totalité, soit par fractions, selon la volonté des donateurs et des donatrices.

Personnel souscripteur

Le personnel souscripteur nous apparaît dans les 3 millions 500 mille électeurs conservateurs des scrutins législatifs du mois d'octobre 1885, et surtout dans les jeunes gens, les femmes, les enfants qui forment la grande masse des forces conservatrices, c'est-à-dire la moitié au moins des habitants de la France.

Personnel collecteur

Le personnel collecteur se recrute parmi les hommes et principalement parmi les femmes.

Les femmes chrétiennes, qui sont l'âme des Œuvres catholiques, seront aussi l'âme de l'Œuvre du Franc électoral.

Le rétablissement de la paix religieuse leur apparaîtra étroitement lié au rétablissement de la Monarchie.

Organisation du personnel collecteur

Le Personnel collecteur est ainsi constitué :

1° A Paris, un COMITÉ DE DIRECTION chargé de centraliser les offrandes de tous les départements de France ;

2° Dans chaque département, un DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL chargé de centraliser les offrandes du département ;

3° Dans chaque commune, un DIRECTEUR COMMUNAL ou une DIRECTRICE COMMUNALE, chargé de centraliser les offrandes de la commune ;

4° Des DIZAINIERS et des DIZAINIÈRES chargés de recueillir les offrandes et de les transmettre au Directeur communal ou à la Directrice communale.

Recrutement du personnel collecteur

Le Comité de direction nomme les directeurs départementaux.

Le Directeur départemental recrute les Directeurs communaux et les Directrices communales de son département, en avisant de ses choix le Comité de Direction.

Le Directeur communal ou la Directrice communale recrute les Dizainiers et Dizainières de sa commune. Il avise de ses choix le Directeur départemental.

Les Dizainiers et les Dizainières cherchent autour d'eux des personnes disposées à accepter les mêmes fonctions et les font connaître au Directeur communal ou à la Directrice communale qui décide s'il y a lieu d'accorder l'investiture.

Villebriant, de manière à éviter la foule et à attendre en paix l'arrivée de Louis qui ne pouvait tarder à paraître.

Celui-ci, pendant ce temps, exécutait la seconde partie du sauvetage. Aidé par Beaudrillard, dont le dévouement pour sa vieille amie était inaltérable, et par Lheureux, qui affectait un calme un peu ridicule, il plaçait M^{lle} Rosa sur un fauteuil et la transportait au premier étage, près d'une fenêtre qui donnait sur le village et de laquelle on apercevait la Loire comme une mer en courroux.

Puis, sur la demande pressante de la vieille tante, il apportait du rez-de-chaussée quelques meubles et quelques papiers de famille.

Tout ce déménagement demanda un temps assez long. Louis se hâtait, cependant, pensant à sa mère et à sa fiancée et n'ayant qu'une médiocre confiance dans l'activité et l'intelligence de MM. Pays et Desplats.

A la fin, la tante Rosa lui prit la main et la serra avec reconnaissance.

— Partez maintenant, mon cher Louis, dit-elle, et rejoignez votre mère et ma nièce qui doivent vous attendre avec impatience. Mais auparavant, embrassez-moi, car je ne sais pas si nous nous reverrons...

— N'ayez pas peur, ma tante, murmura Louis. MM. Beaudrillard et Lheureux veilleront sur vous et bientôt je reviendrai vous prendre.

La caisse centrale

Les offrandes de chaque commune sont, comme nous l'avons ci-dessus indiqué, centralisées par le Directeur communal ou la Directrice communale qui les transmet au Directeur départemental.

Le Directeur départemental les transmet à son tour au Conseil de direction siégeant à Paris, pour être versés dans la Caisse centrale.

N.-B. — Une réunion monarchique qui sera tenue à Paris, le 24 juin 1888, examinera ce projet.

L'ÉLECTION DE LA CHARENTE

M. Paul Déroulède ne se représente pas devant les électeurs de la Charente.

Son désistement a été décidé après de longues discussions, et une circulaire sera adressée aujourd'hui aux vingt mille électeurs qui lui ont donné leurs voix au premier tour de scrutin.

Voici les termes dans lesquels cette décision a été communiquée, à une heure du matin, à la presse :

« Le comité national républicain a décidé le retrait de la candidature de M. Paul Déroulède dans la Charente.

» M. Paul Déroulède s'est incliné devant cette décision. »

Dans le comité boulangiste, la discussion a été chaude ; deux séances ont été consacrées, entières, à l'examen de la situation faite au parti par les résultats de dimanche. Quelques-uns des membres du comité déclaraient qu'il fallait continuer la lutte ; d'autres soutenaient qu'il fallait présenter le général Boulanger lui-même au second tour.

Mais les dissensions ont été encore plus vives et les divisions plus profondes quand il s'est agi de fixer les conditions mêmes du désistement.

M. Déroulède devait-il reporter ses voix sur le candidat républicain ou sur le candidat de la revision, c'est-à-dire le candidat impérialiste ?

Devant les difficultés de ces deux solutions, il a opté pour le désistement « neutre ».

Les électeurs boulangistes seront libres de voter pour qui bon leur semble au second tour.

Ils reprennent toute leur liberté et tous leurs droits.

Et MM. Gellibert des Seguins et Weiller restent seuls en présence.

Le canonier Micelis

C'est mardi matin, à neuf heures, qu'ont eu lieu, à l'hôpital militaire de Marseille, les obsèques du canonier Micelis, tué dimanche au carrousel, dans les tristes circonstances que l'on connaît. Les lettres de faire-part, envoyées par les chefs supérieurs du soldat, étaient ainsi libellées :

« Le commandant et les officiers des batteries du 49^e régiment d'artillerie détachées à Marseille ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire

Le jeune homme serra en hâte la main de ses amis qui restèrent accoudés tranquillement à la fenêtre en suivant le progrès des eaux, et se dirigea rapidement vers le sentier des Moulineaux.

Déjà le flot le gênait dans sa marche, mais il parvint à la terre ferme et s'élança aussitôt vers la levée en traversant la foule. Malheureusement le désordre était tel qu'il ne parvenait pas à distinguer le groupe qu'il cherchait. Il se dressait sur la pointe des pieds, et ses yeux perçaient en vain le brouillard. En arrivant sur la levée il prit à gauche et courut devant lui. Après dix minutes de marche, il aperçut M. Desplats qui contemplant le fleuve, et s'élança près de lui.

— Où sont ma mère et Charlotte ? s'écria-t-il en lui serrant le bras.

Desplats se retourna lentement. Le danger, la foule, les cris avaient comme engourdi ses mouvements.

— Je n'en sais rien, répondit-il.

— Comment, vous n'en savez rien ! N'étiez-vous pas avec elles et M. Pays ?

— Oui, mais elles ont été séparées de moi par la foule, ainsi que M. Pays, et je ne sais pas où elles sont maintenant.

— Ont-elles au moins franchi le sentier des Moulineaux ?

— Je l'ignore. Je ne les ai vues qu'à moitié route.

en la personne du canonier Joseph Micelis, de la 4^e batterie, mort à Marseille le 17 juin, victime de son devoir dans un exercice à feu, et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu le 19 juin, à neuf heures et demie du matin.

» On se réunira à l'hôpital militaire. »

Le deuil était conduit par M. le général Japy, commandant le 45^e corps d'armée. Tout l'état-major assistait à la funèbre cérémonie ; MM. les généraux de brigade du 45^e corps, les intendants Legros et Bruyère, le colonel de Saint-Ouen, le commandant Rame et les officiers appartenant au 49^e régiment d'artillerie, etc.

Tous les corps ayant participé au carrousel de dimanche avaient envoyé une délégation. Tous les journaux étaient représentés.

De nombreux cercles avaient envoyé des délégations avec des couronnes.

Le cortège a traversé Marseille au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

Le général Japy a prononcé une allocution qui a vivement impressionné tous les assistants.

Le corps, ensuite, a été emmené dans un fourgon à la gare, pour être conduit de là dans les Alpes-Maritimes, où aura lieu l'inhumation.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Un nouveau match

Nous avons assisté hier soir à un second match engagé entre plusieurs élèves officiers de l'École de cavalerie.

Il était convenu que M. Godeau, un des meilleurs écuyers de l'École, élève-officier, ancien maréchal des logis chef de manège, monterait Mascotte, jument normande, appartenant à M. Leroux, loueur de voitures, qui l'a achetée, il y a deux ans, à M. de Gontaut-Biron, sous-maître de manège, pour un service de fiacres. Avec cette monture il devait être fait une course de 40 kilomètres en 4 heures 30 minutes.

Ce match ne devait tout d'abord avoir lieu que dans huit jours, et M. Leroux se disposait à préparer sa jument en vue de cette épreuve.

Mais comme il faut toujours battre le fer quand il est chaud, les paris étant engagés, les élèves-officiers résolurent de tenter la fortune immédiatement.

Avant-hier, Mascotte avait fait huit lieues à la voiture ; hier matin, elle faisait encore une course de douze kilomètres, et depuis quelques semaines elle était au régime du vert.

Son état n'était donc guère en rapport avec le travail qu'on allait lui demander.

C'est dans ces conditions que M. Godeau est parti hier soir, à 7 heures, place de la Gare, où il devait être de retour à 8 heures 1/2.

Sans aucune fatigue, et avec une très bonne allure, Mascotte est allée à La Mérité. Le retour, jusqu'à Saint-Martin-de-la-Place,

— Et vous ne savez pas si elles sont tombées à l'eau ? Vous ne les avez pas cherchées ?

— Mais, mon ami, vous voyez bien vous-même qu'on ne peut circuler sur la levée...

Louis haussa les épaules et, ne voulant pas discuter davantage avec un homme épouvanté, hors de lui, il courut plus loin et rencontra enfin M. Pays. Celui-ci était agité, tremblant, préoccupé ; le jeune homme lui fit aussitôt la même question qu'à Desplats :

— Avez-vous vu ma mère et Charlotte ?

— Hélas ! non, je les cherche partout. Nous les avons perdues dans le sentier des Moulineaux.

— Grand Dieu ! elles sont peut-être tombées dans l'eau. On dit que deux femmes ont été noyées.

— Serait-ce possible ?

— Oui, je cours au sentier. Peut-être sont-elles restées en arrière. Vous, M. Pays, cherchez par ici, sur la levée.

(A suivre.)

Les savants pour rire : X... va voir un professeur d'histoire naturelle et le trouve dans son cabinet, prêt à sortir.

— Je vous dérange peut-être, monsieur ? demande le visiteur.

— Mais pas du tout...

— Vous allez, m'a-t-on dit, commencer d'importants travaux, et ma visite...

— Vous ne me dérangez nullement, vous dis-je. Au contraire. J'allais faire quelques études sur les singes. Asseyez-vous donc.

a été aussi bon ; Mascotte n'a montré aucune défaillance. Les quatre derniers kilomètres ont été plus pénibles : M. Godeau a été obligé de tenir sa jument presque tout le temps, précaution qui n'a pas peu contribué à la fatiguer lui-même.

Il est arrivé enfin place de la Gare avec 56 secondes d'avance, ce qui fait donc un peu moins de 2 minutes 25 secondes par kilomètre. Le pari était gagné par l'intrépide cavalier.

Ses camarades l'ont descendu et soutenu pour lui donner un peu d'air qui commençait à lui manquer. Cependant il s'est rendu chez M. Garnier, restaurateur, qui Saint-Nicolas, où l'on a sablé copieusement le champagne.

Mascotte est rentrée dans l'écurie de son propriétaire, ne paraissant pas trop incommodée de sa course. Après s'être roulée un peu elle a mangé aussi copieusement.

Ce matin la jument ne se sent de rien ; elle a le même aspect et a repris ses courses à la voiture.

Dans les nombreux paris pour ou contre, il avait été engagé 3,200 francs. Il en revient 1,600 à M. Godeau.

Une grande partie des officiers de l'École ont assisté, échelonnés sur la route d'Angers, à cheval ou en voiture, aux péripéties du parcours.

Cette course a une importance capitale et le résultat est bien supérieur que celui obtenu par M. Rivière d'Arc, il y a quelques jours. Il prouve une fois de plus qu'on peut tirer du cheval des avantages dont on ne se doutait guère autrefois.

Ce qu'il prouve encore, c'est que M. Leroux a le plus grand souci de ses chevaux, et qu'il les soigne avec beaucoup d'intelligence et de savoir. Car si, dans les conditions particulières où Mascotte se trouve, elle a fourni 40 kilomètres en 4 heures 1/2, qu'aurait-on obtenu d'elle si M. Leroux l'avait préparée comme il convenait ?

Mascotte portait à l'École de cavalerie le nom de Biche. Elle venait du 15^e dragons, prélevée parmi les chevaux de la division des élèves-officiers.

Elle a été vendue à M. de Gontaut à la suite de la réforme prononcée par M. l'inspecteur général en 1887, et revendue ensuite à M. Leroux.

Le résultat obtenu est d'autant plus surprenant que cette bête a actuellement 19 ans.

Pendant tout le parcours, Mascotte n'a pris qu'un mash préparé pour elle à La Mérité.

LA 2^e PORTION DU CONTINGENT

L'avis du ministre de la guerre fixant du 2 juillet au 4 août le dépôt des demandes pour le volontariat, explique suffisamment que la nouvelle loi sur l'armée ne sera pas appliquée cette année.

Il nous paraît difficile, dans ces conditions, que la deuxième portion de la classe de 1887 soit gardée au-delà de son année de service.

LA CLASSE DE 1883

Tous les hommes de la classe de 1883 seront probablement libérés le 1^{er} août prochain, sauf ceux des 3^e corps (Rouen) et 10^e corps (Montpellier), qui doivent effectuer de grandes manœuvres.

LE GÉNÉRAL CARREY DE BELLEMARE

Le général Carrey de Bellemare a quitté hier le commandement du 9^e corps.

Il serait nommé inspecteur général de corps d'armée.

Il serait remplacé soit par le général de Cools, soit par Négrier, soit par Millot.

Les décrets relatifs au mouvement préfectoral attendu depuis plusieurs jours ont paru ce matin à l'Officiel.

Signalons seulement les nominations suivantes :

M. Demangeat, ancien préfet de la Drôme, est nommé préfet du Morbihan, en remplacement de M. Bret, nommé préfet de Vaucluse.

(On sait que M. Demangeat est l'ex-dragon de l'Impératrice, l'ancien sous-préfet à Pontivy et de Saumur.)

M. Bezombes, sous-préfet d'Alais, est nommé sous-préfet de La Flèche.

M. Blanc, sous-préfet d'Hazebrouk, est nommé sous-préfet de La Flèche.

M. Aribat, sous-préfet de Loches, est nommé secrétaire général de l'Indre.

M. Gilbert, secrétaire général du Gers, est nommé sous-préfet de Loches.

BRASSEUR EN VOYAGE

M. Brasseur, l'excellent artiste parisien, directeur du théâtre des Nouveautés, s'est remis hier en voyage avec *Adam et Ève*, le Brésilien et des intermèdes, en compagnie d'Albert Brasseur et de ses principaux pensionnaires. C'est M^{lle} Blanche Marie qui joue le rôle créé par M^{me} Théo.

M. Brasseur joue dans le grand succès parisien, *Adam et Ève* (une primeur pour notre ville), le rôle de Satan, qu'il a créé et joué plus de deux cents fois au théâtre des Nouveautés de Paris. *Adam et Ève* est, pour les paroles, de nos confrères parisiens Ernest Blum et Raoul Toché, et, pour la musique, de Gaston Serpette.

Puis le rôle du Brésilien, dans le *Brésilien*, comédie en un acte, de MM. Henry Meilhac et Ludovic Halévy (de l'Académie française), musique d'Offenbach, une de ses inimitables créations du Palais-Royal.

Dès hier, la tournée a commencé par Amiens. Les villes que l'on visitera ensuite sont Rouen, La Havre, Honfleur, Alençon, La Mans, Rennes, Angers, Nantes, Saumur, Tours, Poitiers, Limoges, Angoulême, Périgueux, Bordeaux, Bayonne, Pau, Tarbes, Auch, Agen, Montauban, Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Nîmes, Arles, Marseille, Avignon, Lyon, Saint-Etienne, Aix-les-Bains, Genève, Mâcon, Chalons-sur-Saône, Dijon, Dole, Besançon, Epinal, Nancy, Lunéville, Sedan, Mézières, Charleville et Reims.

Quand il aura fait cette petite excursion, M. Brasseur viendra, pour se reposer, préparer la réouverture des Nouveautés.

INSPECTION DES PHARMACIES

L'inspection des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers-droguistes, des fabriques et dépôts d'eaux minérales du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1888, à partir du 15 juin et devra être terminée au 1^{er} octobre.

Sont nommés *Inspecteurs des pharmacies* pour l'arrondissement de Saumur :

MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur ; Maillet, ancien pharmacien, à Doué-la-Fontaine ;

Gablin, pharmacien, à Saumur.

Les pharmacies des villes chefs-lieux d'arrondissements d'Angers et de Saumur seront visitées :

Celles d'Angers par une commission composée de :

MM. Lieutaud, docteur-médecin, à Angers ;

Gablin, pharmacien, à Saumur ; Giffard, ancien pharmacien.

Celles de Saumur par :

MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur ; Raimbault, pharmacien, à Angers ; Giffard, ancien pharmacien.

Les pharmaciens, droguistes, docteurs en médecine, officiers de santé, vétérinaires, épiciers, et généralement toutes les personnes autorisées à tenir un dépôt public de médicaments ou de substances vénéreuses sont astreints à présenter, à l'examen des inspecteurs, lorsqu'ils en seront requis, toutes les substances conservées ou mises en vente dans leurs laboratoires, officines ou magasins.

Les épiciers et les herboristes chez lesquels il sera trouvé quelque une des substances énoncées dans l'état annexé à l'ordonnance du 20 septembre 1820, seront assujettis au paiement du droit de visite.

Le montant des taxes annuelles auxquelles sont assujettis lesdits établissements à titre de droit de visite est fixé ainsi qu'il suit :

Pharmacie, 6 fr. ; magasin de droguiste ou épicier tenant des articles de drogueries, 4 fr. ; eaux minérales : fabrique, 10 fr. ; dépôt, 3 fr.

LA FÊTE GYMNASTIQUE DE CHINON

La fête de gymnastique, organisée par la Société de Chinon, à laquelle s'étaient jointes les Sociétés de Tours et de Saumur, a parfaitement réussi.

C'est au milieu d'une foule compacte que le cortège des gymnastes a traversé la ville, clairons et musique en tête, pour se rendre au château, où étaient installés les appareils.

À l'arrivée, tous les clairons ont sonné « au drapeau » et les étendards se sont inclinés pour saluer.

Les exercices commencent par des mouvements d'ensemble, toutes Sociétés réunies sous le commandement du professeur Paté, de la Société de Chinon. Ces exercices sont

fort bien exécutés et avec un ensemble remarquable.

Puis Tours et Saumur se faisant face exécutent à la barre fixe des travaux d'une extrême difficulté, qui sont couverts d'applaudissements souvent répétés.

Ensuite ont eu lieu d'autres exercices au trapèze, aux anneaux, aux barres parallèles.

A signaler aussi deux gymnastes chinois de 12 à 13 ans, étonnants de souplesse et de cranerie.

Mais le clou de la fête a été l'exercice des barres de fer par 16 gymnastes de Tours, sous la direction de M. Pacifique, professeur en chef. Rien ne peut dépasser l'ensemble, la régularité et le fini de cet exercice.

L'assistance entière l'a bien fait voir d'ailleurs.

La Musique municipale a joué aux intermèdes des morceaux qui ont été fort applaudis.

En résumé, bonne et excellente journée qui laissera un profond souvenir aux nombreux étrangers venus à Chinon, dans la journée de dimanche.

À 8 heures, un punch réunissait les trois sociétés de gymnase. M. Herpin, maire et président de la société chinonaise, a souhaité la bienvenue à la jeune société de Saumur, lui offrant un superbe bouquet. M. le maire et M. le sous-préfet ont prononcé des toasts très applaudis, et les assistants se sont séparés aux cris de : Vive la France ! Vive la République !

La fête s'est terminée par une retraite aux flambeaux qui a parcouru les principales rues de la ville.

LA BREILLE. — La semaine dernière, pendant que la femme Créteineau était occupée à étendre son linge, sa fillette, âgée de 22 mois, tomba dans une chaudière pleine d'eau bouillante.

Relevée aussitôt par sa mère qui travaillait à quelques pas de là, la malheureuse enfant expirait le soir, à neuf heures, au milieu d'atroces souffrances, malgré les soins qui lui furent prodigués par M. Menu, docteur à Vernueil-le-Fourrier.

ANGERS. — Samedi dernier, tous les soldats du 135^e de ligne ont reçu le fusil Lebel.

Le poids du nouveau fusil est sensiblement le même que celui du fusil Gras.

Quant au mécanisme du fusil Lebel, il diffère essentiellement de l'arme que viennent de quitter nos fantassins. C'est donc une toute nouvelle étude.

L'épée-baïonnette est beaucoup plus étroite que celle employée avec le fusil Gras.

Il est probable qu'avant la fin de l'année tous nos régiments d'infanterie seront pourvus du fusil Lebel.

DEUX NOUVELLES ŒUVRES DE M. LAFFAGE

M. Laffage, l'aimable et distingué musicien qui dirige, avec le talent que l'on sait, l'*Harmonie de la Doutre*, à Angers, vient de publier deux nouvelles œuvres musicales qui ne sont en rien inférieures à leurs devancières, tant s'en faut.

Elles s'appellent : *Chanson d'Avril* et les *Fleurs du Souvenir*. Les amateurs les trouveront en vente chez tous les marchands de musique.

L'auteur de l'*Aurore* et du *Credo du Pauvre* peut être certain qu'il compte deux succès de plus.

Les Mendiants

À la réunion du comité supérieur de l'Assistance publique, M. Monod a prononcé un intéressant discours d'où nous extrayons le passage suivant :

« Un homme de bien a fait sur les mendiants de Paris une expérience des plus curieuses, des plus instructives. Il voulut apprendre d'une manière certaine quelle portion de vérité contiennent les plaintes des mendiants valides. Il s'entendit avec quelques braves gens, négociants, commerçants, industriels, lesquels s'engagèrent à donner du travail et à allouer un salaire de 4 francs pendant trois jours à toute personne se présentant munie d'une lettre de lui. En huit mois, il eut à s'occuper de 727 mendiants valides, qui, naturellement, se plaignaient de n'avoir pas de travail. Aux 727 il dit qu'il avait de la besogne pour eux ; chacun fut avisé qu'il pouvait faire retirer à son adresse une lettre qui lui don-

nerait son entrée dans un magasin ou une usine, avec un salaire de 4 francs par jour.

« C'était le salaire demandé ; c'était la vie assurée, avec la dignité. Plus de la moitié (415) ne vinrent même pas prendre la lettre. D'autres encore en très grand nombre (138) la prirent, mais ne la présentèrent pas à son destinataire. D'autres vinrent, travaillèrent une demi-journée, réclamèrent 2 fr. : et on ne les revit pas. D'autres disparurent la première journée faite.

« Bref, dès 727, dix-huit étaient encore au travail au bout de la troisième journée. Ainsi, sur 727 hommes mendiant à Paris, arrêtant les passants dans la rue, se plaignant de mourir de faim, demandant avec larmes du travail, il y en avait 48 qui avaient le désir sincère d'en trouver. C'est un sur quarante. Cette expérience, portant sur un espace de plusieurs mois et sur plusieurs centaines d'individus, a un caractère décisif. Après cela, il est permis d'affirmer qu'à Paris — et il doit en être de même dans les autres grandes villes — sur quarante mendiants valides, il y en a un qui mérite intérêt. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 juin.
Les cours de nos rentes gardent leur caractère de fermeté : 3 0/0, 82.95 ; 4 1/2 0/0, 106.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,463. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant et à terme. L'écart qui sépare encore ces titres du cours de 500 constitue une prime que les capitalistes bien avisés s'empressent de s'assurer.

La Société Générale s'immobilise à 433.75. Les Dépôts et Comptes Courants se maintiennent très solidement à 601.25.

Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses transactions à 385. Un arbitrage entre ces titres et ceux absolument similaires de la Banque Hypothécaire qui cotent 495 donnerait donc un bénéfice de plus de 100 fr.

L'action de Panama est très ferme à 392 ; les nouvelles de l'émission sont excellentes ; les porteurs d'obligations anciennes profitent largement de leur privilège de souscription. Les capitalistes s'empressent de souscrire afin de profiter des avantages exceptionnels offerts par ces titres. On sait, en effet, que ces nouvelles obligations rapportent un intérêt annuel de 15 fr. et donnent lieu à six tirages annuels dont l'ensemble représente 366 lots. De plus, les obligations nouvelles émises sont remboursables à 400 fr. en 99 ans par voie de tirage. Ainsi les porteurs qui n'auront pu gagner un lot bénéficieront d'une prime de 40 fr.

La Société des Métaux conserve une excellente allure à 850.

Le Comptoir d'Escompte se traite à 1,040.

La Foncière, au moyen d'une combinaison spéciale, garantit à l'assuré un capital payable à une époque déterminée, à lui-même s'il est vivant et lui remet en outre une police d'assurance en cas de décès payable à ses ayants droit et libérée de tous versements ultérieurs.

Le marché de nos chemins de fer est plus calme. Les diverses obligations sont très soutenues.

FAITS DIVERS

INCENDIE DE L'IMAGERIE PELLERIN, A EPINAL

Un incendie a détruit, dans la nuit de lundi à mardi, les ateliers de l'imagerie Pellerin. C'est dans la maison Pellerin, la plus importante et la plus ancienne de la ville, qu'on fabrique ces images d'Epinal dont raffolent les enfants et qui est connue dans le monde entier.

Le feu a pris, le 19 juin, vers dix heures, dans les combles de l'usine. Grâce au manque d'organisation et de direction ainsi qu'au mauvais état accidentel du matériel de la compagnie de pompiers, l'incendie a pris des proportions considérables, avant qu'on ait organisé efficacement les secours. On a dû se borner à faire la part du feu et à protéger les magasins de vente, la maison d'habitation et les maisons voisines.

Les pertes sont évaluées jusqu'à présent à une centaine de mille francs. Elles sont couvertes par des assurances. La maison Pellerin espère pouvoir occuper ses ouvriers avant qu'elle ait reconstruit ses ateliers.

L'imagerie Pellerin est située auprès de la Moselle. Son industrie remonte à près de deux siècles et il ne passait guère de touristes un peu curieux à Epinal, qui ne se fissent conduire à travers les ateliers peuplés des collections les plus singulières d'images militaires, religieuses, civiles, enfantines, toujours morales et souvent amusantes.

Les ouvriers de l'usine Pellerin sont divisés par groupes, suivant les couleurs qu'ils appliquent sur les images ; ainsi, il y a des familles entières où, de père en fils, on peinturlure en rouge les pantalons des soldats

français ; il y en a d'autres où, depuis cinquante ans, on est dans le bleu, etc., etc.

Un beau succès

Les Gibrônes (Sartre), le 12 juin 1887. — J'avais des douleurs névralgiques dans la tête, suites d'un coup d'air ; ces douleurs me tenaient depuis 2 ans dans le côté de la tête et dans les dents ; je souffrais jour et nuit, sans pouvoir ni travailler, ni dormir ; le premier jour que j'ai pris des Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), j'ai éprouvé du mieux et aujourd'hui je suis complètement guérie. M^{me} Clémentine Loyau. (Sig. légalisée.)

Dernières Nouvelles

L'ÉLECTION DE LA CHARENTE

D'après de nouvelles informations, il résulterait que M. Déroulède avait l'intention de se retirer, mais que le général Bouteiller a donné à entendre que c'était à lui à prendre une décision à ce sujet.

Aujourd'hui, le Comité boulangiste prendra connaissance de la lettre de désistement que M. Déroulède va adresser aux électeurs de la Charente, et il arrêtera la conduite à tenir au second tour de scrutin.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 21 juin, 1 h. 45 soir.

Le ministre des finances déposera samedi à la Chambre des députés un projet de loi spécial impliquant des réformes sur les prestations de toute nature.

Le même ministre a soumis et fait approuver par le conseil un projet de décret instituant une commission spéciale dans le but de réformer le décret de 1862 sur la comptabilité publique.

BOURSE DE PARIS

DU 20 JUIN 1888.

Rente 3 0/0	83 »
Rente 3 0/0 amortissable	86 25
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 »
Obligations du Trésor	515 »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 juin 1888.

Versements de 90 déposants (19 nouveaux), 22,947 fr.

Remboursements, 18,113 fr. 02.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

AVIS

Les souscriptions aux obligations à Lots de la Compagnie de Panama sont reçues à Saumur chez MM. V^o LAMBERT et FILS, banquiers correspondants autorisés de la Compagnie.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR.

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de PANAMA.

L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS,

30, boulevard de Saumur, à Angers, reçoit à partir de ce jour, et sans aucun frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie de Panama.

Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser.... Où ?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE,

28, rue Saint-Jean.

G. DOUBSNEL. — P. ANDRIEUX, SUCCESSION

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux,

« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, il appert: qu'il a été fait mainlevée du conseil judiciaire nommé à M. Stéphane JAMET, propriétaire, demeurant à Saumur, par un précédent jugement du même Tribunal en date du vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-un, en la personne de M. Prosper Couscher, ancien président du Tribunal civil de Baugé, demeurant à Grandfonds, commune de Brézé.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné.

Saumur, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

LECOY.

Commune de Brain-sur-Allonnes

CHEMIN VICINAL ORDINAIRE N° 8

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes, en conformité de la loi du 3 mai 1841, donne avis que, par exploit de RABOUAN, huissier à Allonnes, en date du 13 juin 1888, enregistré, ladite commune a fait offrir à M^{me} Marie-Flavie Mesnet de la Cour, veuve de M. Alexandre-Joseph Gigault de Marconnay, et à M. Anatole Gigault de Marconnay, son fils, demeurant tous deux commune de Brain-sur-Allonnes, propriétaires indivis, la somme de cent quatre-vingt-deux francs pour prix d'une parcelle de terrain de quatre-vingt-onze centiares, faisant partie du n° 1637, section A du plan cadastral, sous réserve faite au profit des sus-nommés des arbres y compris, ladite parcelle expropriée pour cause d'utilité publique par jugement du Tribunal civil de Saumur en date du 28 avril 1888, enregistré et notifié aux intéressés par exploit de RABOUAN, du 31 mai 1888, également enregistré.

Mairie de Brain-sur-Allonnes, le 15 juin 1888.

Le Maire, Ch. BRUAS.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le MERCREDI 27 juin 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Comédie, n° 23, ancienne maison Picherit et Voisin,

Il sera vendu :

Salle à manger et lit en vieux chêne sculpté, table ronde et chaises en noyer, armoires, commodes, tables de nuit et autres, armoire à glace, guéridons, commode-toilette, bois de lits, canapés, fauteuils, chaises, console, glaces, pendules;

Couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, linge, cuisinière en fonte, poêle Choubeski, presse à copier, casiers, lampes et suspensions, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à l'entrée du Pont-Fouchard, Commune de Bagneux,

Occupée par M^{me} JAVELLE et autres, Comprend: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

DE

PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1^{er} Décembre et 1^{er} Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans.

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE

6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1^{er} Tirage le 16 Août 1888.

3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000
2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000
5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	1,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000	1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000
1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000
5 lots de 2,000.....	10,000						
50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000	50 — 1,000.....	50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1^{er}, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'Émission payable comme suit :

1 ^{er} Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.	Tantre compris.
2 ^e —	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888)	40	
3 ^e —	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84	
4 ^e —	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 18	
5 ^e —	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 44	
6 ^e —	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10	
7 ^e —	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	42 60	
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 ^{er} Décembre 1889	41 18	
	Total.	349 34	

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

- A la Compagnie Universelle du Canal Interoocéanique, 46, rue Caumartin
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger et chez leurs correspondants en France et à l'étranger

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n° 9.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} Rosalie CHOLLIER, ou au notaire.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Excellent FONDS DE MARCHAND DE CHAUSSURES, dans jolie ville d'Indre-et-Loire. Affaires exceptionnelles.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE BOULANGERIE, bien achalandé, avec l'immeuble dans lequel il s'exploite, situé à Saumur.

S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place. S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

GRANDE MARNIÈRE

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures œuvres de MM. Georges PRADEL, Léopold STAPLEAUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRAY, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après LA GRANDE MARNIÈRE

LES

AMOURS D'UN BANDIT

Par CABLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, formant une véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.